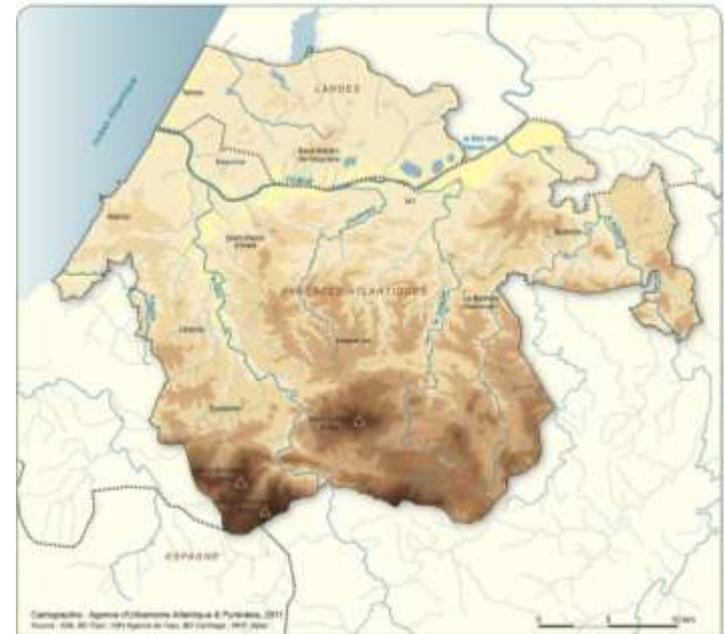


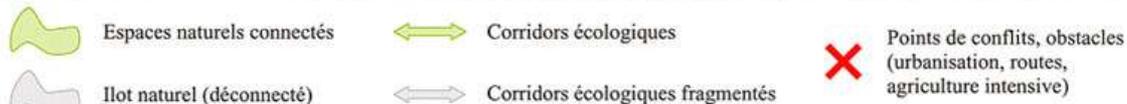
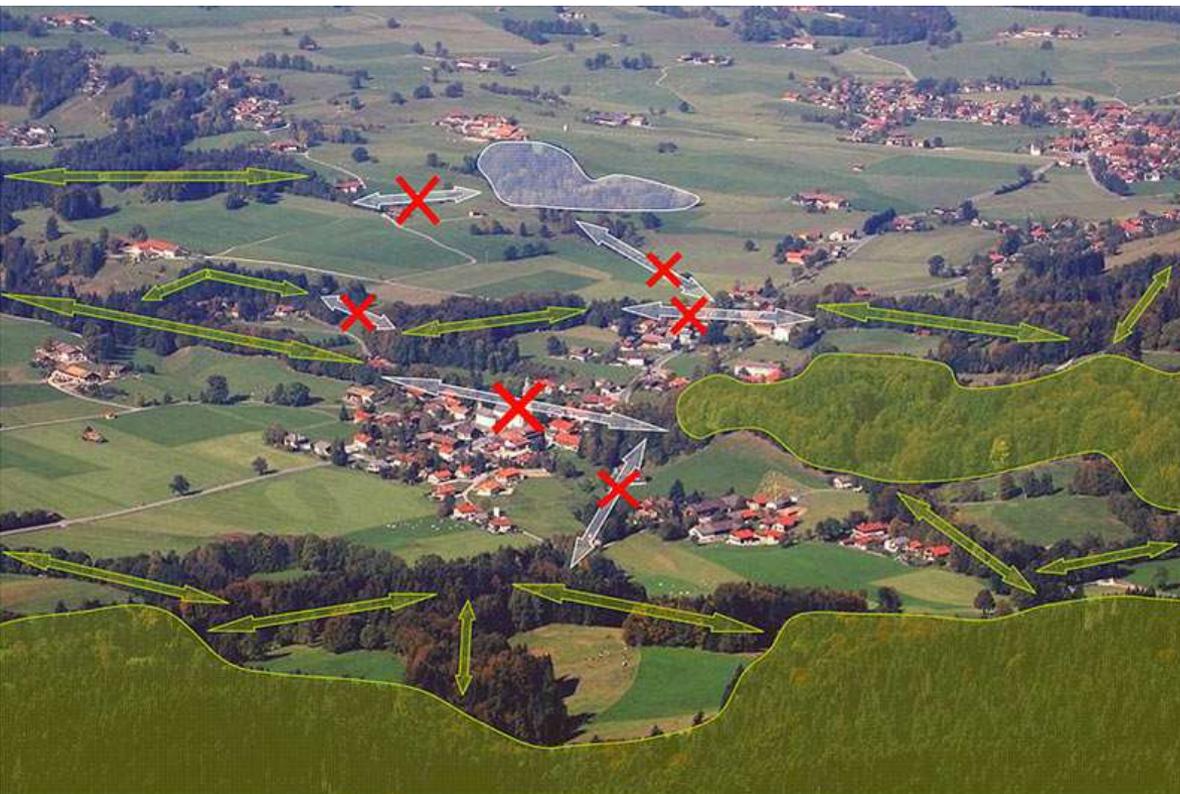
Intégration des enjeux de conservation de la biodiversité dans le SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes

17 septembre 2013



De la connaissance à la planification

Introduction



Les trois grandes étapes de la protection de la nature en France et en Europe

- Protéger les espèces → liste d'espèces protégées
- Protéger les espaces de vie des espèces → de la ZNIEFF à la réserve en passant par la zone Natura 2000...
- Protéger les espaces permettant la mobilité entre les espaces de vie des espèces → les corridors biologiques, trame verte et bleue

Ce que le SCoT doit faire depuis le Grenelle de l'environnement :

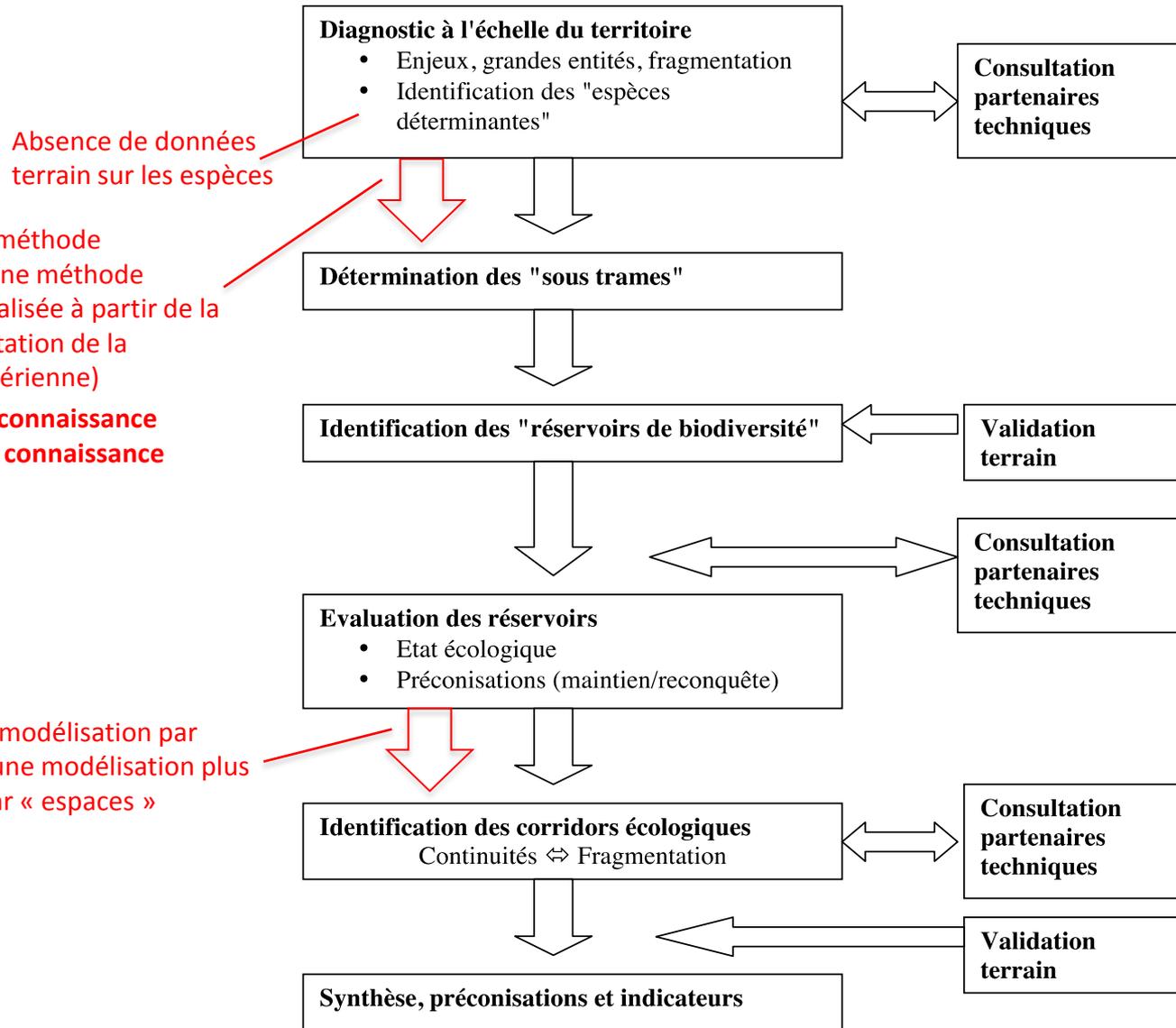
1. Il détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger.
2. Il précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.
3. Il arrête des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique.

... Pour cela, il est nécessaire d'établir un diagnostic des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité.

En matière de biodiversité, une méthode nationale est élaborée en 2010

De la connaissance à la planification

Introduction



Absence de données terrain sur les espèces

Passage d'une méthode « espèces » à une méthode « espaces » (réalisée à partir de la photo-interprétation de la photographie aérienne)

Passage d'une connaissance effective à une connaissance potentielle

Passage d'une modélisation par « espèces » à une modélisation plus globalisante par « espaces »

Désaccords de certains partenaires scientifiques, tant sur la méthode que sur ces finalités

De la connaissance à la planification

Les principaux milieux présents sur notre territoire

7 grands types d'habitats naturels présents sur notre territoire :

- Sous-trame littorale
- Sous-trame des zones humides
- Sous-trame des milieux aquatiques
- Sous-trame des milieux forestiers
- Sous-trame des landes
- Sous-trame des autres milieux ouverts (prairies, bocage...)

Des espaces ne sont pas retenus comme des habitats naturels, ce qui ne signifie pas qu'ils ne présentent pas d'enjeux environnementaux...

- Les espaces urbanisés
- Les grandes cultures

De la connaissance à la planification

Les principaux milieux présents sur notre territoire

Sous-trame **Littorale** :

DUNES

FALAISES

FORETS DUNAIRES



Sous-trame **Zones Humides** :

ZONES HUMIDES OUVERTES

- ◆ Barthes (y compris champ maïs)
- ◆ Cariçaies, jonchaies, cladiaies
- ◆ Mégaphorbiaies eutrophes
- ◆ Prairies humides
- ◆ Tourbières et landes tourbeuses

ZONES HUMIDES BOISEES

- ◆ Boissements humides alluviaux
- ◆ Peupleraies et autres plantations
- ◆ Vergers

Sous-trame **Milieux Aquatiques** :

SURFACIQUES

- ◆ Lacs
- ◆ Étangs
- ◆ Tonnes de chasse
- ◆ Grandes mares

HYDROGRAPHIQUES

- ◆ Adour et ses îlots
- ◆ Cours d' eau
- ◆ Canaux, estiers



Sous-trame **Milieux Forestiers** :

BOISEMENTS FEUILLUS ET MIXTES

- ◆ Boisements de coteaux
- ◆ Boisements alluviaux
- ◆ Talwegs boisés
- ◆ Formations arbustives
- ◆ Pépinières
- ◆ Vergers
- ◆ Divers

BOISEMENTS RESINEUX

LANDE ARBOREE A CHENES TETARDS

De la connaissance à la planification

Les principaux milieux présents sur notre territoire

Sous-trame **Landes** :

LANDES MESOPHILES, ACIDOPHILES,
ATLANTIQUES

LANDES à FOUGERES

LANDES à AJONCS

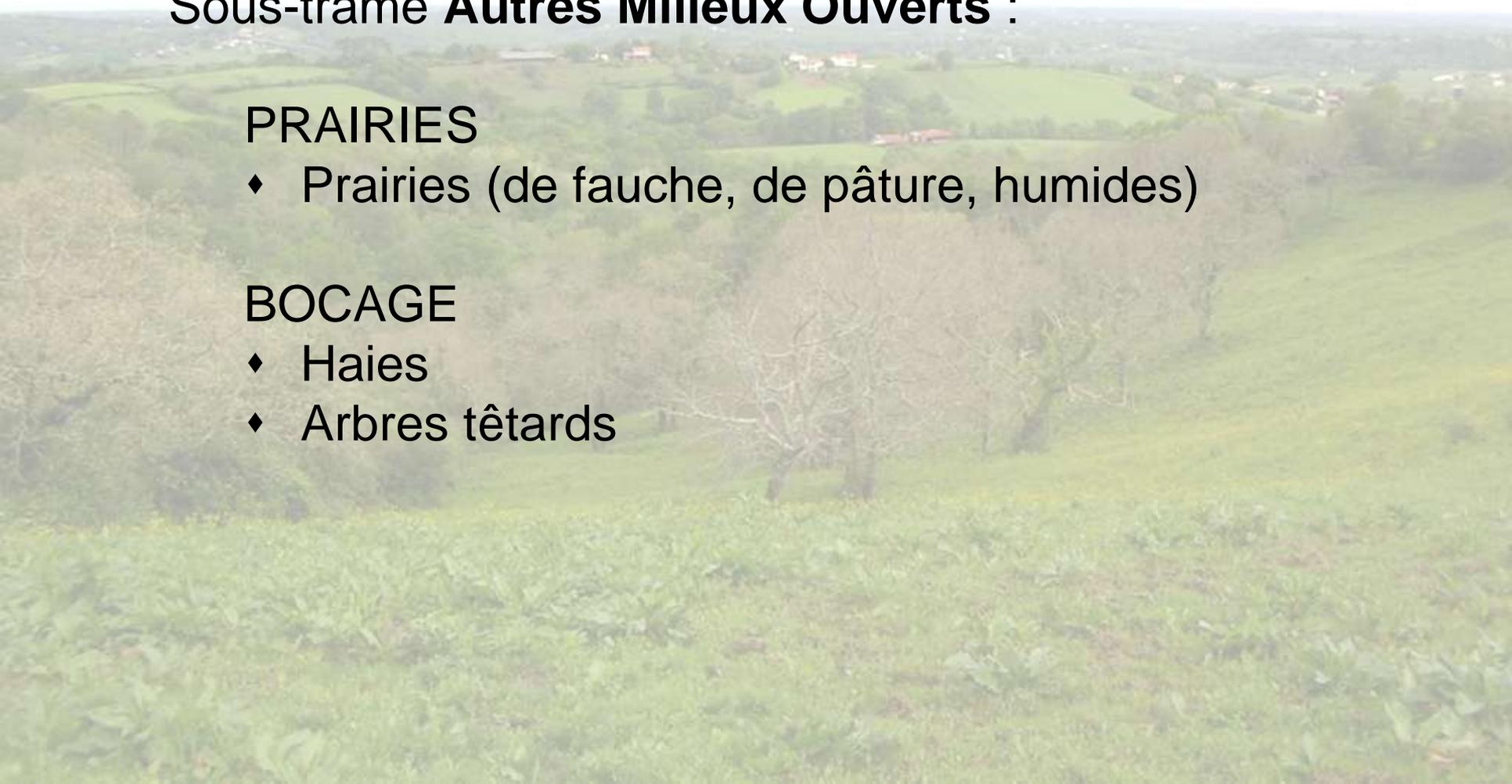
Sous-trame **Autres Milieux Ouverts** :

PRAIRIES

- ◆ Prairies (de fauche, de pâture, humides)

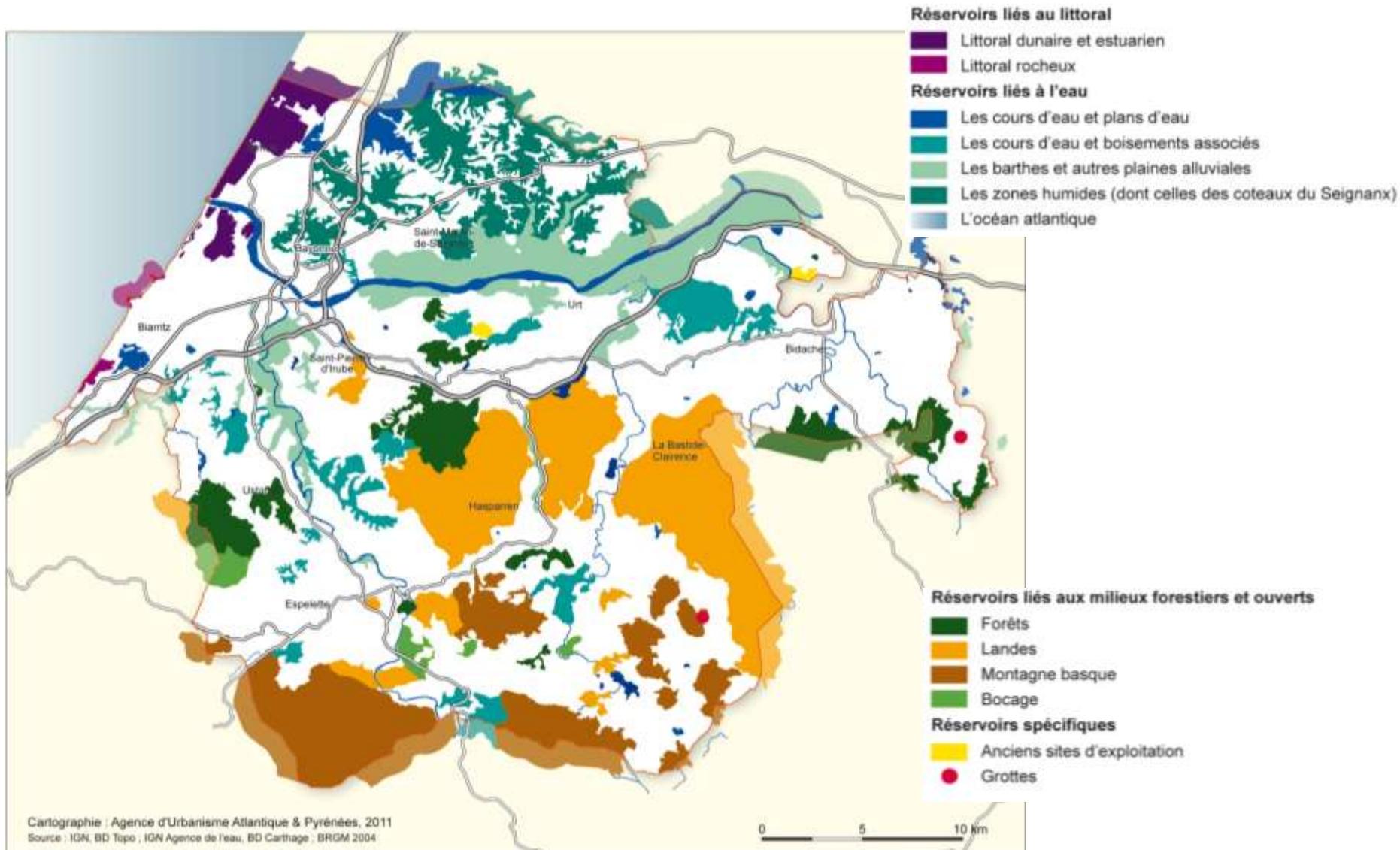
BOCAGE

- ◆ Haies
- ◆ Arbres têtards



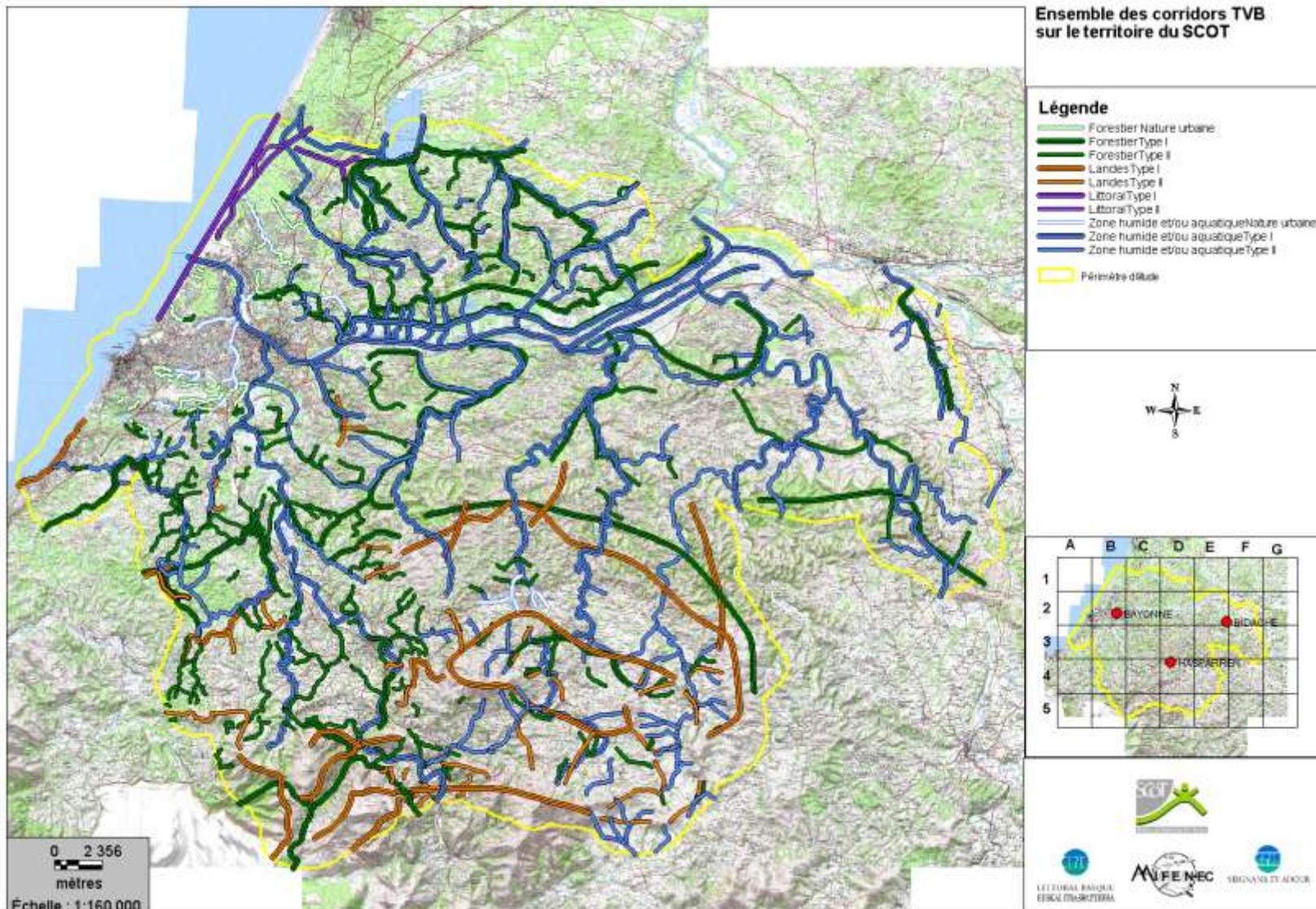
De la connaissance à la planification

Synthèse cartographique du diagnostic



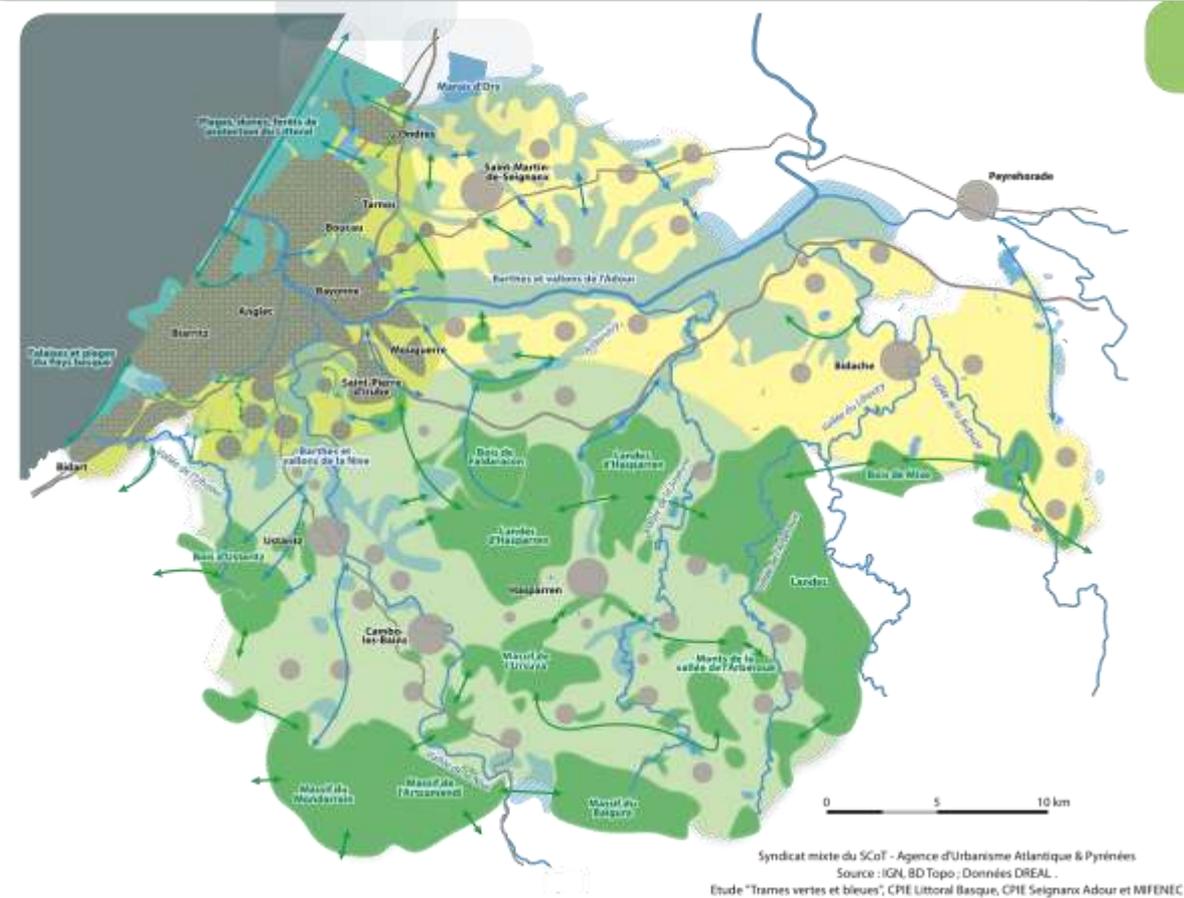
De la connaissance à la planification

Synthèse cartographique du diagnostic



De la connaissance à la planification

Ce que le diagnostic a dégagé



Préserver les espaces naturels remarquables constitutifs de la trame verte et bleue

Protéger les réservoirs d'intérêt écologique majeur au niveau national et européen
 Répertoire et préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires

- Réservoirs de biodiversité de la trame littorale
- Réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Préserver le réseau des continuités écologiques

- Continuités écologiques liées à la trame littorale
- Continuités écologiques liées à la trame bleue
- Continuités écologiques liées à la trame verte
- ~ Cours d'eau

2. Préserver/pérenniser le potentiel agricole du territoire dans toute sa diversité

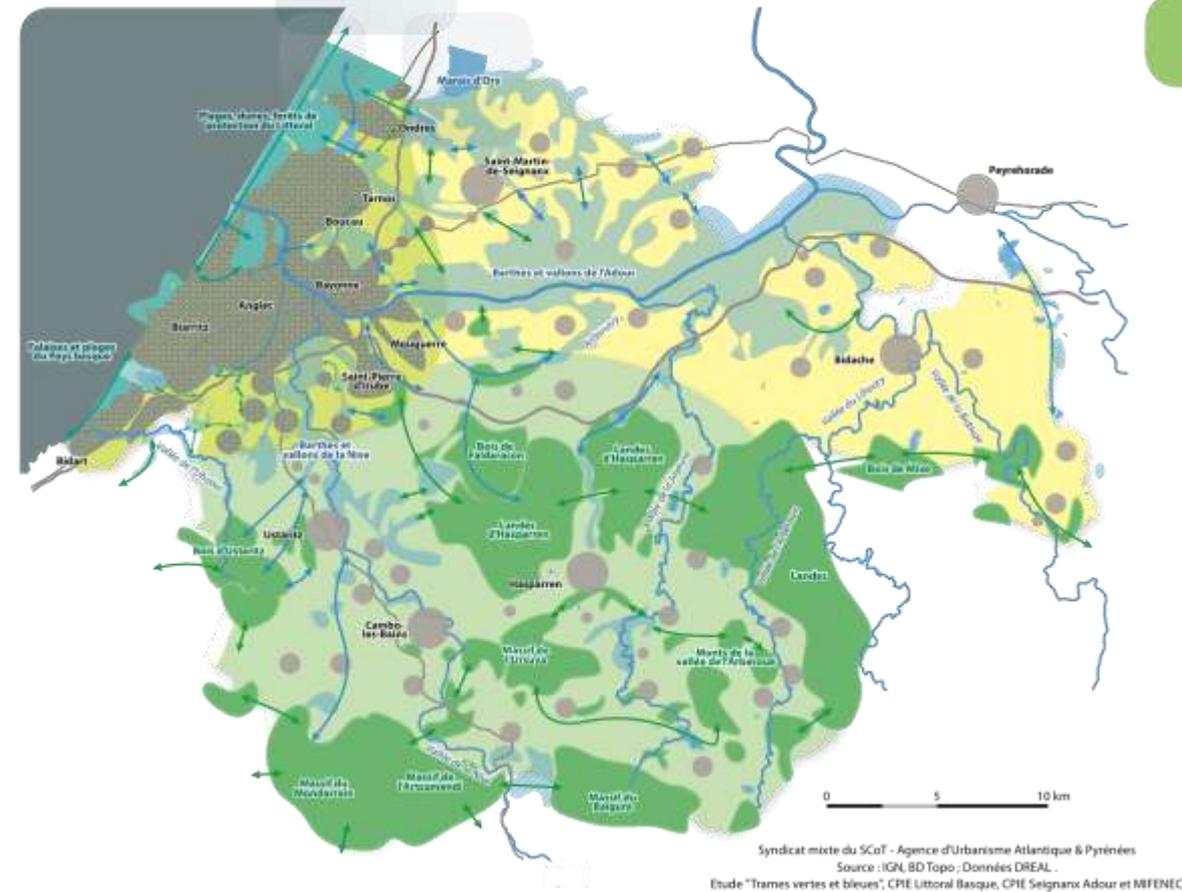
- Préserver les espaces de l'agro-pastoralisme ...
 - Préserver les espaces d'élevage et de grandes cultures ...
 - Identifier, valoriser, développer les espaces agricoles en milieu urbain et périurbain ...
- ... en affirmant le rôle de l'agriculture dans la gestion des paysages et en tenant compte des enjeux environnementaux

● Commune

- Une biodiversité qui doit beaucoup aux pratiques agricoles, notamment agro-pastorales
- Et donc, une forte imbrication entre les paysages, les patrimoines naturels, les patrimoines culturels matériels et immatériels et les pratiques contemporaines
- Mais des approches « métiers » qui restent cloisonnées
- Des pressions anthropiques, différenciées, mais présentes sur l'ensemble du territoire

De la connaissance à la planification

Le projet de SCoT



- Maîtriser drastiquement les extensions urbaines afin de limiter la dispersion de l'urbanisation
- Limiter la pression de l'urbanisation sur les espaces non bâtis
- Prendre des mesures de protection adaptées à la nature des enjeux économiques et environnementaux
- Ouvrir des pistes sur les enjeux de gestion

Préserver les espaces naturels remarquables constitutifs de la trame verte et bleue

Protéger les réservoirs d'intérêt écologique majeur au niveau national et européen
Répertorier et préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires

- Reservoirs de biodiversité de la trame littorale
- Reservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Reservoirs de biodiversité de la trame verte

Préserver le réseau des continuités écologiques

- Continuités écologiques liées à la trame littorale
- Continuités écologiques liées à la trame bleue
- Continuités écologiques liées à la trame verte
- Cours d'eau

2. Préserver/pérenniser le potentiel agricole du territoire dans toute sa diversité

- Préserver les espaces de l'agro-pastoralisme ...
 - Préserver les espaces d'élevage et de grandes cultures ...
 - Identifier, valoriser, développer les espaces agricoles en milieu urbain et périurbain ...
- ... en affirmant le rôle de l'agriculture dans la gestion des paysages et en tenant compte des enjeux environnementaux

© Corineo

Le projet et sa mise en œuvre

Le projet de SCoT

Un projet qui s'appuie sur le diagnostic, mais ne dessine pas « à la parcelle »

- ✓ Le projet reprend tous les réservoirs de biodiversité (en dehors des enjeux liés à la nature urbaine / nature ordinaire)
- ✓ Le projet reprend tous les corridors de niveau 1 (échelle large), et présente + de précisions dans le cœur d'agglomération

Un projet qui prévoit une graduation de la protection

- Le projet de SCoT prévoit la protection des secteurs classés en zones Natura 2000
- Pour les espaces d'intérêt patrimonial qu'il identifie « en plus », le projet de SCoT met en place une grille responsabilité / incidence
- Cette grille hiérarchise la protection en fonction de la responsabilité du territoire vis-à-vis de certaines espèces et habitats : espèces endémiques, habitats rares au niveau régional ou national et bien représentés sur le territoire

Le projet et sa mise en œuvre

Le projet de SCoT : osez la hiérarchisation !

Niveau de responsabilité écologique	Responsabilité écologique avérée	Responsabilité écologique forte	Responsabilité écologique majeure
Niveau d'incidences			
Perturbation			
Réduction			
Fragmentation			
Destruction			

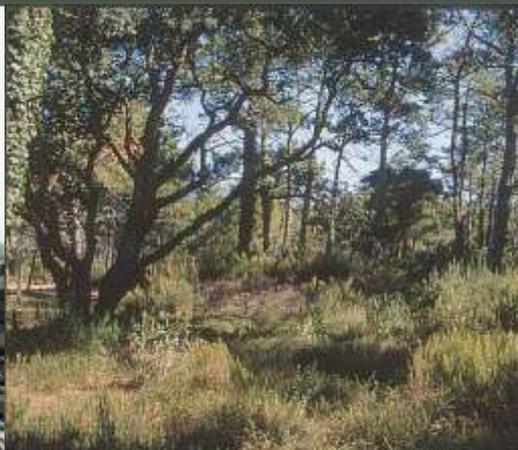
JAUUNE : Incidences possibles, bien qu'il conviennent de les éviter

ORANGE : Incidences non souhaitées, à limiter en surface et accompagner de mesures visant à en limiter l'impact

ROUGE : Incidences non souhaitables, notamment en terme de perte de surface

Le projet et sa mise en œuvre

Le projet de SCoT : osez la hiérarchisation !



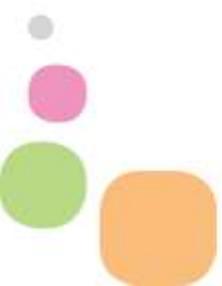
RESPONSABILITE MAJEURE



RESPONSABILITE FORTE



RESPONSABILITE AVEREE



Enjeu n°1 : du SCoT au PLU préserver l'usage « non urbain »

Du SCOT au PLU : mettre en œuvre la cohérence territoriale

Des échelles qui s'emboîtent : l'exemple de la trame verte et bleue

Les thématiques évoquées par le SCOT se déclinent à toutes les échelles, depuis la définition des grands équilibres intercommunaux à la traduction concrète sur le terrain dans les opérations d'aménagement et de programmation.



L'échelle du SCOT

À l'échelle du SCOT, la trame verte et bleue s'appuie sur les grands axes du réseau hydrographique, que constituent la Ria d'Etel, la Petite Mer de Gávres, le Blavet, le Scorff, la Rade de Lorient, et la Laïta, ainsi que sur les grands ensembles naturels et boisés.

Cette trame est elle-même irriguée par un chevelu hydrographique qui alimente ces grands ensembles. Tous ces éléments présentent, dans une logique de continuité, une armature pour la circulation des espèces à l'échelle du SCOT.



L'échelle du PLU

À l'échelle communale, les PLU doivent s'assurer que ces continuités sont identifiées et protégées par des zonages adéquats.

Enjeu n°1 : du SCoT au PLU préserver l'usage « non urbain »

Des échelles qui s'emboîtent : l'exemple de la trame verte et bleue



L'échelle du PADD

Sur les secteurs qui seront le plus soumis aux évolutions, du fait des choix de développement de la commune, le PADD permet de développer les grands principes qui permettront d'assurer le développement et la préservation des espaces participant à cette trame verte et bleue, ou du moins qui limiteront les effets du développement sur les éléments préservés par cette trame.



L'échelle des OAP : exemple avec la thématique eau.

Au sein du PLU, les OAP, opposables dans leurs principes aux opérateurs, permettent de traduire concrètement les orientations du PADD, par des choix d'aménagement permettant leur mise en œuvre sur le terrain.

Sources : Territoires En Mouvement; Audélor

Le projet et sa mise en œuvre

Enjeu n°2 : la gestion des espaces préserver le patrimoine

COLLECTIVITES



COLLECTIVITES PROPRIETAIRES



AGRICULTEURS PROPRIETAIRES COLLECTIVITES



AGRICULTEURS (terres collectives)



COLLECTIVITES PROPRIETAIRES



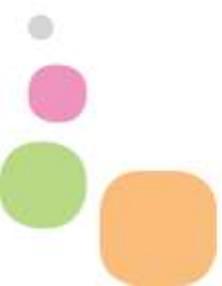
PROPRIETAIRES COLLECTIVITES



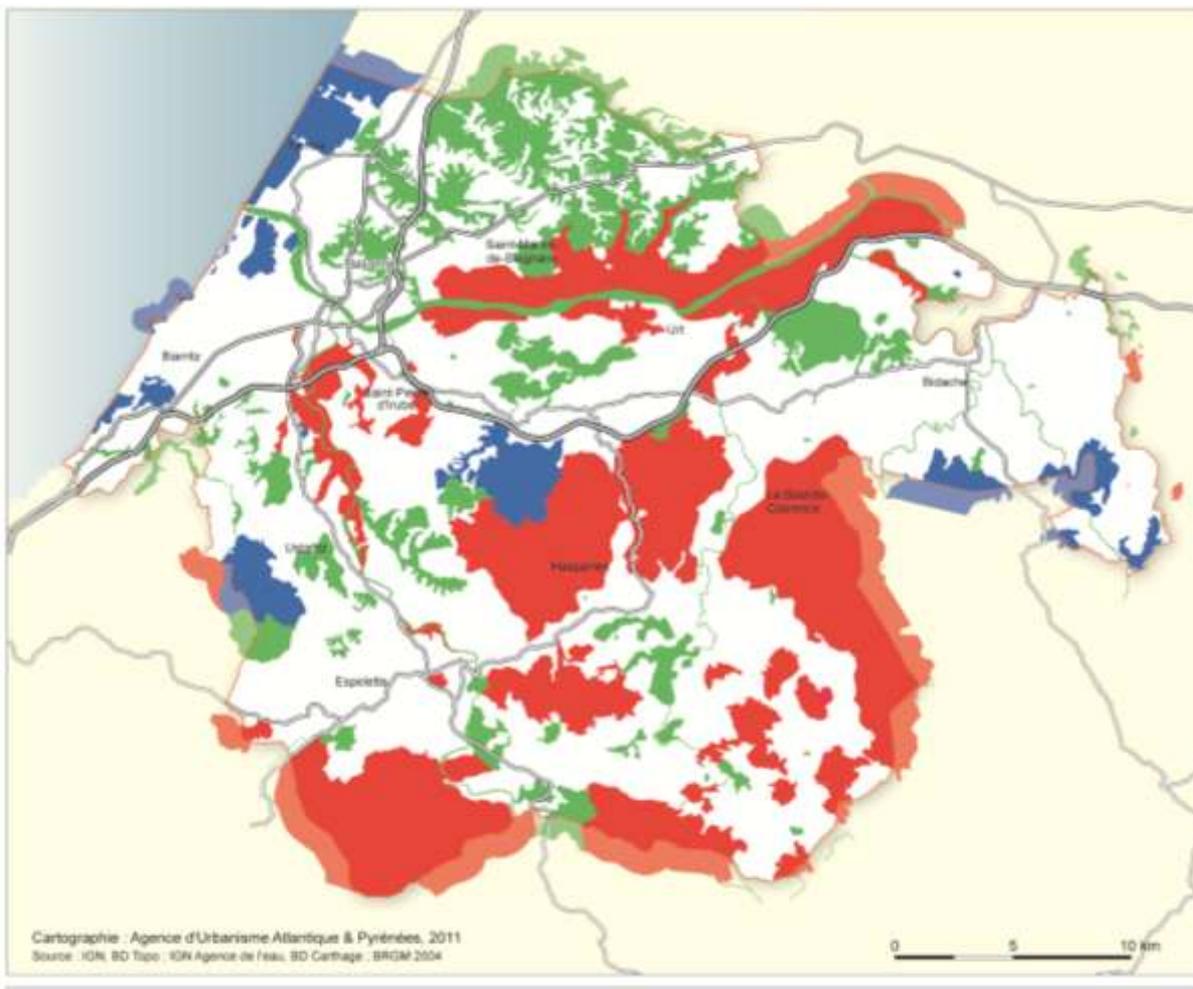
AGRICULTEURS (terres collectives)



AGRICULTEURS



Enjeu n°2 : la gestion des espaces préserver le patrimoine



- Réservoirs de biodiversité gérés plutôt par des collectivités
- Réservoirs de biodiversité gérés plutôt par des agriculteurs
- Réservoirs de biodiversité gérés plutôt par des propriétaires privés, agriculteurs ou non